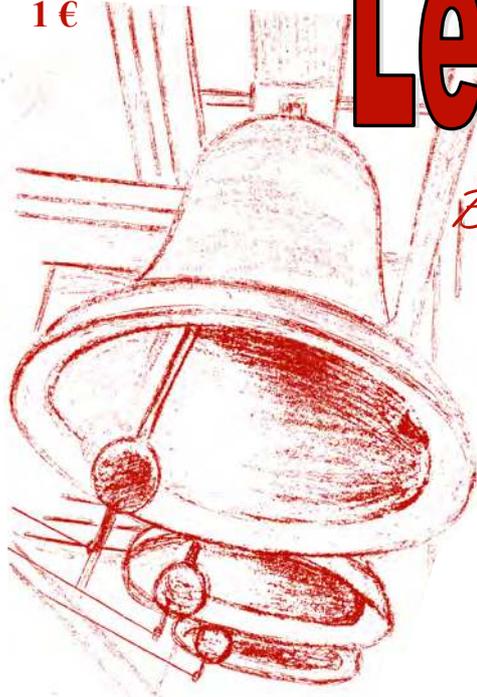


Février 2015

1 €

Le Carillon du Nord

Bulletin du Prieuré de la Sainte Croix n°170



Editorial

Bien chers Fidèles,

Le mal qui menace notre société, ce n'est pas le terrorisme mais le libéralisme. Le meurtre de l'innocent est un horrible péché qui crie vengeance devant Dieu, mais il n'est pas aussi malicieux que le culte de l'homme et de sa liberté jusqu'au mépris de la parole de Dieu.

De même, le grand péché des hommes d'Église n'est pas leur complicité avec les désordres moraux de toutes sortes, mais leur allégeance à la philosophie dite des Lumières. La dissolution des mœurs est honteuse mais elle n'est que le fruit du mépris de la vérité révélée. « Et comme ils ne se sont pas souciés de bien connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens pervers pour faire ce qui ne convient pas » (Rom. I, 28).

La nouvelle religion instituée par le concile Vatican II est fondée sur les principes de la Révolution. Elle apporte son encens à l'autel de la liberté sous toutes ses formes et concourt ainsi à l'établissement de la nouvelle société dans laquelle on ne parle de Dieu que pour satisfaire le besoin religieux de l'homme. La vérité en est bannie.

Pourquoi s'opposer à la distribution de la communion aux adultères quand on a accepté d'ouvrir des églises catholiques à des faux cultes ? Il

ne s'agit pas seulement du lien que les préceptes divins soutiennent entre eux (« quiconque aura observé toute la loi, s'il vient à faillir en un seul point, est coupable de tous » épître de St Jacques II, 10). L'œcuménisme et la liberté religieuse dissolvent la religion d'une manière bien plus radicale. Ils déclarent respectable toute opinion religieuse jusqu'au mépris de la vérité révélée. Ils réduisent la foi à une simple opinion. Ils ne parlent de Dieu que pour Le faire taire et mettre l'homme à Sa place.

Depuis la Révolution, la loi n'est plus l'expression de l'ordre établi par Dieu, mais une simple réglementation édictée pour assurer la plus grande jouissance de l'individu. Sous ce rapport le mariage contre-nature est l'apothéose du nouveau droit car il légalise un mode de vie stérile pour la société. Il ne s'agit pas de tendre à un bien commun mais de servir l'individu jusque dans ses ultimes turpitudes.

L'Église conciliaire, quant à elle, ne cesse de proclamer son attachement aux « valeurs » de la Révolution. Cette hiérarchie est gravement coupable : « bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font. » (Rom. I, 32). Nous voulons nous, au contraire, travailler à l'établissement du règne de Notre-Seigneur. Entre eux et nous, l'opposition est radicale ; les positions sont irréconciliables. Nous ne pouvons pas nous taire et faire semblant de les approuver.

Cette situation a des conséquences dans notre vie quotidienne. L'époque dans laquelle nous vivons ne nous oblige pas encore à l'héroïsme mais elle est sans pitié pour la médiocrité. Là encore, il ne s'agit pas seulement de constater que, les occasions de péché se multipliant, nous n'avons plus guère que la prière et la vertu pour les éloigner moralement. Dieu demande

bien plus : Il veut que nous ayons une idée très claire du but que nous recherchons et des devoirs de notre vocation. Dieu sera toujours miséricordieux à l'égard des faibles mais Il rejette ceux qui ne veulent pas de la lumière. Ainsi les prêtres qui ne prient plus ou qui n'étudient plus trahiront nécessairement. Les fidèles qui se contentent de la messe dominicale et vivent comme des brebis sans pasteur se feront dévorer.

Aimons nos prêtres, aimons notre paroisse ! Car les ennemis de l'Église s'attaquent surtout aux prêtres. Protégeons-les ! Je tiens à remercier ici les personnes qui se dévouent pour soulager les prêtres dans les tâches matérielles et pour les aider dans leur ministère. Leur vocation exige qu'ils soient le plus possible « tout entier à la prière et au ministère de la parole » (Actes VI, 4). ♦

Je vous bénis.

Votre tout dévoué

Abbé Thierry GAUDRAY

page 1 Editorial

page 2 Le doute de Saint Joseph.
La Visite du pape François
en Turquie.

page 3 Du venin au libéralisme.

page 4 La question du voile.

page 5 Un peu de morale :
le sacrilège.....
A côté de chez-nous :
le carillon

page 6 Le centenaire de la Croisade Eucharistique.

page 7 La chronique du prieuré.

Le doute de saint Joseph

Abbé Laurent Pouliquen

Certains Pères de l'Église, notamment St Augustin et St Jean Chrysostome, considèrent que le doute de St Joseph lui a été un vrai dilemme et l'a donc profondément troublé si bien qu'il fut en proie à la douleur. « Ces pensées l'agitent tour à tour et se confondent dans son esprit. Que ferai-je ? Dois-je connaître son crime ou me taire. Si je dévoile sa faute, je sais que d'après la loi de Moïse, elle doit être lapidée. Si je garde le silence, je me rends complice du mal. Puisque c'est un mal de se taire et un plus grand mal encore de pactiser avec l'adultère, je me séparerai d'elle » commente St Augustin.

Mais d'autres Pères de l'Église, St Ambroise, St Léon, St Jérôme et St Bernard enseignent d'autres motifs d'hésitation auxquels adhère St Thomas d'Aquin et qu'il résume ainsi : « St Joseph voulait renvoyer la Sainte Vierge, non pas parce qu'il la soupçonnait coupable de fornication, mais par respect pour sa sainteté, craignant d'habiter avec elle. »

Or Joseph, étant juste et ne voulant pas la déshonorer, résolut de la renvoyer secrètement (Matthieu 119).

St Ambroise déclare avec enthousiasme que le doute de St Joseph est « un Éloge incomparable pour Marie. Joseph croyait plus à la chasteté qu'à la grossesse de son épouse, et à la grâce qu'à la nature en elle. Il voyait qu'elle était enceinte et ne pouvait soupçonner qu'elle fût coupable : car il croyait moins impossible que Marie conçût en restant vierge qu'en devenant adultère. » St Bernard précise qu'« il voyait donc en état de grossesse celle dont il connaissait la chasteté et comme il avait lu dans la prophétie d'Isaïe, « un rejeton sortira de la tige de Jessé » d'où il savait que Marie tirait son origine et encore « Voici qu'une Vierge concevra », il ne doutait pas que cette prophétie n'eût reçu en elle son accomplissement.

St Jérôme découvre la grandeur de l'Opération du Saint-Esprit à travers le doute de St Joseph : « il s'apercevait avec un religieux effroi qu'elle portait le signe très net d'une divine présence. » St Bernard développe la même idée : « Après avoir conçu, un éclat tout divin illumina le front virginal de Marie en sorte que les yeux éblouis de Joseph ne pouvaient la considérer sans une crainte respectueuse. Il voulut donc s'humilier devant cette grâce insigne, se jugeant indigne de demeurer avec une telle Vierge... La peur saisit St Pierre devant la grandeur de la puissance qui l'a fait s'écrier « Retirez-vous de moi Seigneur, parce que je suis un pécheur » ; la peur saisit le centurion devant la majesté de Sa présence qui l'a fait s'exclamer « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. » Ne pouvant pénétrer le mystère, une frayeur bien naturelle s'empare de Joseph et voilà pourquoi il voulut en secret la renvoyer.

Aussi St Jérôme commente l'Évangile, qui qualifie Joseph de juste, « par la Foi qui lui faisait croire que le Christ naîtrait d'une vierge et le portait à s'humilier devant une grâce aussi extraordinaire. »

Un ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie, votre épouse, car ce qui est né dans elle a été formé par le Saint Esprit » (Matthieu 120).

« Ne craignez point » : St Ambroise expose que « l'ange prépare Joseph à croire tout ce qu'il allait dire des biens futurs dont le Christ devait être l'Auteur c'est-à-dire qu'il serait conçu du Saint-Esprit et qu'il serait le Sauveur de Son peuple ».

« Ce qui est né dans elle a été formé par le Saint-Esprit » : St Jean Chrysostome conclut que « l'ange confirme donc la vérité de l'œuvre du Saint-Esprit, en ajoutant à la révélation du Mystère accompli, la prédiction des grandeurs futures. Joseph pouvait penser que puisqu'il avait été étranger à cette conception, il devait l'être désormais aux devoirs de la vie conjugale. L'ange le dissuade en lui apprenant que s'il n'a pas été nécessaire à la conception, il le devient par les soins

de la paternité. Il sera indispensable à la mère et au Fils : à la mère pour défendre son honneur, au Fils pour être son père nourricier. ♦

**" Si tu connaissais ce qui te procurerait la paix !
Mais cela est caché à tes yeux. "
(Luc, XIX, 42)**

Abbé Thierry Roy

« Je suis venu en Turquie comme pèlerin, pas comme touriste [...] Quand je suis allé à la mosquée, je ne pouvais pas dire : "Non, maintenant, je suis un touriste". Non, tout était religieux. Et j'ai vu cette merveille : le mufti m'expliquait bien les choses, avec beaucoup de douceur, y compris le Coran, où l'on parle de Marie et de saint Jean-Baptiste... Il m'expliquait tout. J'ai alors ressenti le besoin de prier, et j'ai dit : "Peut-on prier un peu ?". "Oui, oui", a-t-il dit. Et j'ai prié : pour la Turquie, **pour la paix**, pour le mufti... pour tous... et pour moi, qui en ai bien besoin. J'ai prié, vraiment. Et j'ai dit : "**Seigneur, finissons-en avec la guerre**". Ce fut un moment de prière intense. » Telle a été la déclaration du Pape François au sujet de sa visite à la mosquée bleue d'Istanbul, dans la ligne de ses prédécesseurs. Le 14 mai 1999, le Pape Jean-Paul II a embrassé le Coran. Il s'est rendu dans la mosquée des Omeyyades en mai 2001. Le



Pape Benoît XVI s'est rendu le 30 novembre 2006 à la Mosquée bleue d'Istanbul.

Cette paix humaine fait malheureusement l'impasse sur deux vérités majeures de la Tradition Catholique : la nécessité de la foi catholique pour le salut de l'âme, la nécessité du règne du Christ sur les nations pour la vraie paix civile.



1° Il n'y a pas de salut en dehors de la foi catholique :

"La Foi est le commencement du salut de l'homme, le fondement, et la racine de toute Justification, *sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, et d'arriver à l'association de ses enfants* (Héb. XI, 6)" (Concile de Trente, session VI, ch. 8).

"Or, on doit croire d'une foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans les saintes Écritures et dans la tradition, et tout ce qui est proposé par l'Église comme vérité divinement révélée, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel. Mais, parce qu'*il est impossible sans la foi de plaire à Dieu et d'être compté au nombre de ses enfants* (Héb. XI, 6), personne ne se trouve justifié sans elle, et ne parvient à la vie éternelle s'il n'y a persévéré jusqu'à la fin" (Premier Concile du Vatican, Dei Filius, ch. 3).

Bien avant ces deux conciles, Saint Jean-Baptiste avait prêché à ses disciples : "Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui ne croit pas au Fils ne verra pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui." (Jean III, 36). Notre Seigneur lui-même l'avait dit : "Celui qui croit en Lui [le Fils de Dieu] n'est pas jugé ; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu." (Jean III, 18). "Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera condamné." (Marc. XVI, 16).

2° Il ne peut y avoir de vraie paix en dehors du règne du Christ sur les nations :

"Celui qui n'est point avec Moi est

contre Moi, et celui qui n'amasse point avec Moi disperse" (Matth. XII, 30), dit Notre Seigneur.

Le Pape, son vicaire, l'a confirmé : "Il est l'unique source du salut, de celui des sociétés comme de celui des individus : *Il n'existe de salut en aucun autre ; aucun autre nom ici-bas n'a été donné aux hommes qu'il leur faille invoquer pour être sauvés* [citation du Pape Saint Pierre, dans Actes IV, 12]. Il est l'unique auteur, pour l'État comme pour chaque citoyen, de la prospérité et du vrai bonheur." (Encyclique *Quas Primas* de Pie XI).

"Il y a bien peu à attendre d'une paix artificielle et extérieure. [...] Le jour où États et gouvernements se feront un devoir sacré de se régler, dans leur vie politique, au dedans et au dehors, sur les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ, **alors, mais alors seulement**, ils jouiront à l'intérieur d'une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance, et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir." (*Ubi Arcano* de Pie XI).

A l'occasion de sa montée triomphale à Jérusalem (le jour célébré par notre Dimanche des Rameaux), le Christ a pleuré sur Jérusalem et prophétisé : "Si tu connaissais, toi aussi, au moins en ce jour qui t'est donné, ce qui te procurerait la paix ! Mais maintenant cela est caché à tes yeux. Il viendra sur toi des jours où tes ennemis t'environneront de tranchées, où ils t'enfermeront et te serreront de toutes parts ; et ils te renverseront à terre, toi et tes enfants qui sont au milieu de toi, et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée" (Luc XIX, 42 à 44). Obéissant aux paroles du Christ, à la doctrine des conciles et au magistère des papes, prêchons par notre exemple et nos paroles la conversion à l'unique vrai Dieu, Jésus-Christ, et à son unique Église Catholique et Romaine, afin d'épargner guerres, ruines et souffran-



ces à la Sainte Église notre Mère et à tous ses enfants. ♦

Du venin au libéralisme

Abbé Thierry Gaudray

Monseigneur d'Hulst était un ecclésiastique érudit et fervent. Sa haute distinction l'avait fait choisir par les évêques de France en 1875 pour fonder l'Institut Catholique de Paris. Il était de l'école libérale mais cette maladie de l'esprit connaît divers degrés et il n'en était affecté que d'une manière modérée. Il était convaincu de l'importance d'un enseignement vraiment libre, et donc catholique. Il réussit à constituer un corps professoral de grande qualité mais ce ne fut pas sans peine. Plusieurs professeurs, bien que catholiques, n'étaient pas disposés à prêter leur concours au projet. Ils ne comprenaient pas l'enjeu d'une telle œuvre. Disciples des Facultés de l'État, ils s'étaient habitués à vivre dans une ambiance laïque où Notre-Seigneur n'a pas Sa place. D'une situation qu'il fallait bien, peut-être, tolérer, on en était arrivé à l'acception du principe même de la neutralité religieuse.

Voici la lettre d'un de ces professeurs (en poste à la Faculté de Grenoble). Elle est datée du 9 novembre 1875 (citée dans la biographie de Monseigneur d'Hulst par Monseigneur Baudrillard, tome 1 page 334) :

« Quant à la proposition même de sortir de l'Université, permettez-moi de vous faire connaître simplement mes impressions. Voilà vingt-huit ans que je fais partie de la maison ; je suis donc déjà un vieux serviteur, et comme d'ailleurs j'ai été toujours très bien traité de toute manière, il me faudrait de bien graves motifs pour divorcer ; par exemple, un appel tout spécial de vocation, et, dans ce cas, je ne voudrais me décider ni d'après les avantages que je perdrais, ni d'après ceux que je pourrais acquérir. »

La question est de savoir si Notre-Seigneur Jésus-Christ fut toujours « bien traité de toute manière ». Les ennemis de l'Église savent qu'ils ont gagné quand un chrétien accepte volontiers de voir sa foi mise au rang d'une opinion libre ou d'un attrait personnel. Ce que le monde refuse, ce n'est pas le sentiment religieux mais c'est l'autorité du Christ, l'autorité de la Vérité qui dépasse les caprices du peuple. La neutralité religieuse est un leurre car elle est un oxymore. Si Dieu a parlé, tous les hommes sont tenus de L'écouter et de Lui obéir. La religion appelle à la conversion et proclame les droits de Dieu. Obliger les catholiques à se taire, c'est les obliger en pratique à vivre comme si leur foi n'avait pas grande importance ; c'est donc leur faire violence.

« *Oui, l'Université n'est point parfaite, et elle a plus d'une réforme à faire ; mais encore convient-il de ne rien exagérer. Le mal, à mon avis, vient bien moins des maîtres que de la jeunesse, des familles et du milieu général où l'on vit ; les Facultés naissantes l'éprouveront assez par expérience.* »

Pourquoi la jeunesse et les familles avaient-elles des difficultés particulières moins de cent ans après la Révolution, si ce n'est parce que l'Église avait été empêchée d'exercer son influence ? Bien sûr qu'une faculté catholique dans un pays révolutionnaire fera face à de grandes difficultés. Faut-il donc baisser les bras et se mettre à penser comme les gens du monde pour éviter la confrontation ?

« *Autre considération. L'Université renferme, surtout dans l'enseignement supérieur, une foule d'hommes vraiment chrétiens qui, malgré le préjugé contraire, sont respectés et même honorés dans leurs convictions religieuses ; il suffit pour cela qu'ils soient sincères, qu'ils ne soient ni trop singuliers ni trop maladroits, et enfin qu'ils ne prêtent pas au soupçon de vivre dans le corps comme des ennemis ; ces exigences n'ont rien d'excessif. Leur action est déjà considérable pour le bien et le sera plus encore dans l'avenir, si leur position n'est pas rendue trop difficile par des hostilités intempestives, ou, d'un autre côté, par des sympathies encore plus compromettantes et fâcheuses, qui en seraient la conséquence.* »

Que de nombreux et de vrais

chrétiens aient été et soient toujours obligés de tolérer une situation qu'ils ne peuvent pas changer, c'est une évidence. Leur seul moyen d'apostolat n'est bien souvent que leur honnêteté et l'accomplissement parfait de leur devoir d'état. Mais s'ils passent de la tolérance (donc d'un mal) à l'acceptation du principe de la neutralité en matière religieuse (dire donc que le mal est un bien), ce ne sont plus de vrais chrétiens et, malgré leur probité personnelle, ils ne sont devenus qu'une courroie de la machine révolutionnaire.

« *En définitive, le mal est grand, et il ne sera pas trop du concours de toutes les forces et de toutes les bonnes volontés pour y porter remède. L'union, ou au moins l'émulation dans les efforts : voilà mon idéal, et en voyant dernièrement les remarquables succès du collègue Stanislas au concours général, j'aimais à considérer cet établissement comme un type que je proposerais volontiers, sous bien des rapports, aux nouvelles Facultés.* »

« *Je vous prie, Monsieur le Vicaire général, d'excuser ces quelques réflexions d'un universitaire qui n'est point un ennemi assurément.* »

Malheureusement, ce professeur, s'il n'avait pas le cœur d'un ennemi, en avait l'esprit. Quelle union peut-il exister entre des hommes qui ne sont pas d'accord sur la nature du grand mal à combattre ?

Que le bon Dieu nous préserve de cet esprit et nous fasse résolument combattre pour le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! ♦



Monseigneur D'HULST

La question du voile

Si notre Nouveau est une Nouvelle, sachons ne pas la brusquer avec cette question. On est parfois surpris qu'elle le porte d'elle-même à notre exemple (pour ne pas se différencier ? parce qu'elle comprend qu'il y a quelque chose derrière ?). Mais si ce n'est pas le cas, ne la reprenons pas dans l'immédiat et gardons ce sujet pour un prochain contact personnel plus avéré. L'essentiel pour le moment n'est pas de lui imposer la mantille qu'elle mettra au feu dès que nous aurons le dos tourné, mais de lui faire comprendre que dans une église, on « touche Dieu du doigt ». Montrons juste l'exemple en portant naturellement notre foulard. Rappelons ici cependant, pour notre futur contact perso, la nécessité de ce voile. Déjà saint Paul en parlait (1 Cor, 11/3-17).

Il s'agit là d'un signe de consécration à la prière, raison pour laquelle les religieuses le portent en permanence : les femmes dont l'ornementation principale est la chevelure – c'est leur dignité – voilent cet ornement pour qu'il n'y ait que la gloire de Dieu qui soit visible et mise à l'honneur dans son temple. C'est geste d'humilité ; voilà pourquoi les femmes ont tant de mal à l'accomplir, car elles sentent instinctivement qu'il leur est demandé de mettre en sourdine leur « gloire », dira saint Paul. De même l'homme, dont la gloire consiste en l'autorité, dépend de Dieu qui la lui a conférée : aussi, a-t-il la tête nue en entrant dans l'église pour le signifier. L'homme fait hommage à Dieu de son autorité naturelle, la femme de sa beauté naturelle (et arrangée !) car l'un et l'autre ne dépendent finalement que de Dieu. Ceci fait, leur prière sera exaucée, dit toujours saint Paul, et, sur ce point, ils sont à égalité dans le temple divin, tandis qu'il est bien connu que la femme dépend de l'homme dans la vie naturelle et sociale, qui la protège, lui donne ses enfants qui sont toute la vocation de la femme – et même son « salut » dit l'apôtre, l'instruit... ♦

Cahier des animateurs (et des animatrices !) du MJCF

Un peu de morale : le sacrilège...

Abbé Thierry Gaudray

Définition

Le sacrilège est la violation d'une chose sainte. « Du fait qu'une chose est ordonnée au culte de Dieu, elle devient quelque chose de divin ; on lui doit alors un certain respect, qui se reporte sur Dieu. Toute irrévérence à l'égard des choses saintes est donc une offense envers Dieu, et a raison de sacrilège. » (IIa IIæ q.99 a.1)

Gravité

Le péché commis par sacrilège est véniel ou grave suivant le degré d'irrévérence qu'il contient. Par exemple porter un coup léger contre une personne consacrée, n'abuser d'une parole de la Sainte Écriture que pour une plaisanterie convenable ne sont que des péchés véniels. Par contre le mépris direct d'une

chose sainte, la communion en état de péché mortel, le fait de cacher volontairement une faute grave en confession sont des péchés mortels.

Distinction

On commet un sacrilège personnel en traitant indignement des personnes consacrées à Dieu (clercs et religieux). Le péché peut être commis par l'assassinat, des coups, des crachats... Tout péché d'impureté commis par ou avec des personnes consacrées à Dieu par les Ordres sacrés ou la profession religieuse est un sacrilège.

Un sacrilège local est commis par la profanation des lieux saints (églises, chapelles publiques, cimetières). Certains de ces actes (s'ils sont certains, notoires et accomplis dans le lieu saint lui-même) entraînent une « pollution » de l'édifice, et exigent une cérémonie de « réconciliation » (qui n'est pas une

consécration, car celle-ci n'est pas perdue, mais une purification nécessaire pour que l'édifice puisse être réutilisé). Il s'agit du meurtre (et du suicide), de l'effusion de sang injuste et gravement coupable, de l'utilisation des lieux saints pour des buts impies (comme la pratique d'un culte hérétique professé avec une intention méprisante à l'égard de la religion catholique), sordides (comme de transformer l'église en étable) ou obscènes. D'autres actions, sans exiger une telle cérémonie de réparation, peuvent s'opposer d'une manière particulière à la sainteté du lieu : telles sont les représentations théâtrales, les danses, les marchés, les procédures judiciaires, les banquets, les vols...

Enfin le sacrilège commis par la profanation des choses sacrées est appelé réel. Parmi tous

les usages indignes des sacrements, le plus grave sacrilège est la réception de la sainte communion en état de péché mortel. « La première place y revient en effet aux sacrements qui sanctifient l'homme ; et le plus grand d'entre eux est l'eucharistie

qui contient le Christ lui-même. Le sacrilège commis contre ce sacrement est donc le plus grave de tous. » (IIa IIæ q. 99 a. 3). Le respect dû à l'auguste sacrement de l'autel est aussi violé quand on ne veille pas à renouveler à temps les saintes Espèces, quand on utilise des vases sacrés indignes, des linges d'autels souillés, quand on n'a pas soin d'entretenir la lampe du sanctuaire. Un péché de sacrilège contre le sacrement de pénitence serait par exemple de cacher volontairement une faute grave ou de se confesser sans aucune contrition surnaturelle. Les objets bénis spécialement pour le culte comme les vases sacrés, les Sainte Huiles, les images pieuses, les reliques seraient profanés s'ils étaient jetés par mépris ou employés à des choses profanes (comme se servir de calices ou d'ornements sacrés pour un banquet comme le fit le

roi Balthazar). L'usage irrévérencieux non seulement des paroles de la Sainte Écriture, mais aussi des hymnes et des cantiques religieux, est un sacrilège.

Par contre des objets qui servent aussi au culte mais qui ne sont pas bénits pour cela peuvent être employés à des usages profanes (par exemple les tapis ou les chandeliers) dans la mesure où c'est pour une action honnête. ◆

A côté de chez-nous !

Vous venez de découvrir "le carillon du nord". Mais qu'est-ce qu'un carillon ?

Les cloches sont connues depuis longtemps des hommes, rythmant la journée par leur annonce des heures, sonnant l'alarme face au danger, ou exprimant la joie du ciel lorsqu'il est honoré. Il arrivait même qu'elles sonnent ensemble à toute volée, dans une harmonie dont les clochers ont le secret. C'est un habitant du nord qui, le premier, eut l'idée au XIV^{ème} siècle de bateler des cloches à l'aide d'un maillet en bois pour créer une mélodie. On appelle carillon l'ensemble de cloches actionnées par la main de l'homme. Au XVI^{ème} siècle, on relie les cloches à un clavier par un système de tringles, de marteaux et de cordages actionnés depuis un clavier unique. Le carillonneur, appelé sonneur dans nos régions, y joue, à coups de poings, des rythmes connus d'un répertoire religieux ou profane. Si les carillons se sont perfectionnés au fil des siècles, le carillonneur rappelle toujours de cette façon que nos heures passent.

Maudit sois-tu carillonneur

Toi qui naquis pour mon malheur

Dès le point du jour à la cloche il s'accroche

Et le soir encore carillonne plus fort
Quand sonnera-t-on la mort du sonneur ?

Quand sonnera-t-on la mort du sonneur ?

Les beffrois des villes du nord de la France, qui symbolisent la prospérité et la liberté des communes, sont souvent dotés d'un carillon. La ville de Lille compte par exemple plusieurs



Le sacrilège de Balthazar (Daniel V, 1-4)

carillons dont certains sont encore en activité. Les uns sont civils, tel celui de la Chambre de commerce et d'industrie, les autres religieux tels ceux du campanile Saint-Nicolas (le carillon de Notre-Dame de la Treille), ou le carillon de l'église Notre-Dame des Victoires. Plusieurs carillons sont à visiter près de chez nous : celui de Douai avec ses 62 cloches et ses 193 marches, celui de Bergues avec ses 50 cloches et ses 191 marches, celui d'Arras avec ses 40 cloches, celui d'Amiens avec ses 37 cloches, etc. Les carillons auraient pu maintes fois disparaître de nos traditions. Si la pratique en est développée au XVIII^{ème} siècle dans les clochers d'église et les beffrois de communes, au point qu'une riche littérature campanaire recueille les mélodies jouées de cette époque, elle aurait pu mourir à la révolution de 1789. Entraîné par la fermeture des églises et l'abandon des clochers, l'art campanaire tombe en désuétude, peut-être influencé par l'assertion assassine de



Rousseau : « c'est toujours une sottise que celle des cloches ». Elle renaît au moment où la France est rechristianisée au XIX^{ème} siècle. Puis, en conséquence de la loi de séparation de 1905, la sonnerie des cloches est soumise à autorisation par arrêté municipal. Pendant les deux guerres mondiales, destructions de bâtiments et décisions de fondre les cloches menacent encore les carillons qui couvrent la Belgique, le Nord, le Pas-de-Calais et la Picardie.

Le carillon permet de rythmer la vie chrétienne comme la vie civile dans la région. Il sonne les joies et les peines de nos jours : l'instant de la Consécration, les grands événements de la vie, le tocsin qui alerte en cas d'incendie, le glas pour les morts, l'Angelus le midi,... De même, tous les moments, joyeux et tristes, sont salués par "le carillon du nord". Ne touchez donc pas au carillonneur ! ♦

Centenaire de la Croisade Eucharistique

La Croisade eucharistique des enfants Qu'est-ce que la Croisade ?

La Croisade eucharistique est une mobilisation de la prière des enfants, sous le contrôle de la hiérarchie ecclésiastique, en vue d'obtenir la sanctification des enfants en même temps que des grâces qui répondent aux besoins de l'Église. Elle est donc une œuvre de piété et d'apostolat. Comme son nom l'indique, la Croisade propagera donc un esprit de combat, contre soi-même tout d'abord, contre ses défauts, ensuite contre le règne de Satan, pour arracher des âmes à l'enfer et les gagner à Jésus-Christ. Les forces nécessaires à ce combat seront puisées dans la fréquentation assidue voire quotidienne du sacrement de l'Eucharistie.

Son origine

Cette croisade des enfants n'est pas une nouvelle institution. Son esprit est donné par le décret *Quam singulari* (8 août 1910) de Saint Pie X, qui demanda la communion fréquente des enfants dès l'âge de raison. Cependant, de façon concrète, elle a été fondée – avec l'approbation de Benoît XV (Discours du 30 juillet 1916) – en 1917 par le R.P. Bessières, prêtre français. Voici comment :

Dix-neuf petites Françaises en 1915...

Quand éclate la Première Guerre mondiale, Sœur Marie de la Présentation enseigne en classe de quatrième au cours Saint-Seurin, à Bordeaux, à 19 filles âgées de 13 à 14 ans. En décembre 1914, elles écrivent au général Paul qui avait mené, en août, une offensive victorieuse en Alsace avec la prise de Mulhouse. Elles l'assurent de leur soutien et lui promettent prières et communions eucharistiques pour la victoire. Dans le même esprit, en janvier 1915, elles adressent une lettre au

général Édouard de Castelnau qui a livré la bataille de Morhange en Moselle au mois d'août précédent. À leur courrier est jointe une image qui représente sainte Jeanne d'Arc. Y figure le résultat des efforts d'une neuvaine de sacrifices aux intentions du général. Voici leur lettre :

« Général, Nous sommes un groupe de dix-neuf petites Françaises, âgées de treize à quatorze ans. Nos cœurs brûlent d'amour pour notre chère patrie : pour la défendre, nous voudrions, comme Jeanne d'Arc, pouvoir combattre à côté de nos valeureux et illustres généraux. Cela nous est impossible matériellement ; cependant nous sommes ardentes, pleines de

force morale, nous voulons lutter, nous aussi. Alors, chrétiennes et Françaises, nous nous sommes rappelé la parole de Jeanne d'Arc : « Les hommes d'armes bataille- ront, et Dieu donnera la victoire. » Cette victoire, nous voulons contribuer à



l'obtenir. Nous avons donc pris en main les armes puissantes devant lesquelles rien ne résiste : la prière et le sacrifice. Puis nous nous sommes rangées sous l'étendard de Jeanne d'Arc, afin d'être son petit bataillon de choix. Mais il nous fallait un général, un général à côté de qui nous combattrions en esprit, vers lequel notre pensée se dirigerait dans tous nos efforts persévérants. Cela nous donnerait du courage. Alors nous avons pensé à vous, Général (...) Nous voulons combattre à vos côtés. Vous bataillerez, nous prierons et Dieu donnera la victoire ! Notre neuvaine de prières et de sacrifices s'est terminée ce matin par une messe que nous avons fait dire à vos intentions. Maintenant nous vous envoyons le compte rendu de nos efforts quotidiens. N'est-ce point ainsi que doivent faire de bons petits soldats ? Si vous voulez bien nous accepter dans votre armée spirituelle, Général, dites-le nous. Nous continuerons d'offrir nos prières et nos sacrifices à vos intentions ; nous tâcherons d'être bien fer-

ventes et bien courageuses, afin d'être dignes de Jeanne d'Arc et de notre Général. (...) Pussions-nous bientôt répéter dans l'allégresse et la reconnaissance ce cri de nos aïeux : Vive le Christ qui aime les Francs ! »

Un petit bataillon de Jeanne d'Arc (Signature des enfants)

Au printemps, elles écrivent cette fois au général Joseph Joffre, commandant en chef des armées de l'Est, qui répond à son tour le 11 juin 1915.

Le Père Albert Bessières, S.J.

Durant la première quinzaine de novembre 1915, les religieuses acceptent de rencontrer le Père Albert Bessières, S.J., d'autant plus qu'elles le considèrent comme un apôtre de l'Eucharistie en raison de ses nombreuses fondations de ligues eucharistiques de 1911 à 1914. Lors d'un passage effectué à Bordeaux au cours Saint-Seurin le samedi 13 novembre 1915, le Père Albert Bessières rencontre les 28 filles de 14-15 ans d'une classe de troisième. Aux murs de leur local, il découvre des drapeaux, une statue de la Vierge, une image du Sacré-Cœur et, au-dessous, un tableau où chaque élève inscrit, au jour le jour, ce qu'elle offre pour le salut de la France et qui constitue leur petit trésor : communions eucharistiques, prières, sacrifices, heures de travail ou de silence... La vue de ce tableau aux munitions surnaturelles conduit le Père Albert Bessières à les inviter à persévérer dans leur démarche par la prière, appuyée par la communion eucharistique, et à développer leur action naissante. Il leur propose alors d'organiser la Croisade des enfants qui serait une « Croisade de communions, de prières, de sacrifices pour le salut de la patrie, sa restauration chrétienne ». ♦

Esprit et pratique de la Croisade eucharistique des enfants, p. 3, 4, 6 (on trouve ces textes dans le dossier spirituel du Pèlerinage de Pentecôte 2011)

La chronique du Prieuré

Mardi 2 décembre : naissance du premier « Carillon du Nord ». Nous lui

souhaitons longue vie !

Samedi 6 décembre : récollection de l'Avent pour l'ensemble de la paroisse. Le thème en est la sainteté en Notre-Seigneur et en nous qui sommes ses membres.

Lundi 8 décembre : belle assistance pour la procession de l'Immaculée. La pluie torrentielle durant la messe a repris juste après la procession !



Mercredi 17 décembre : cette année saint Nicolas a eu un peu de retard, mais il est venu tout de même dans sa bonté habituelle pour les enfants du catéchisme.

Dimanche 21 décembre : M. le Prieur découvre les chapelles d'Hamel-Boucres et de Boulogne. Il a ainsi fait le tour du prieuré et de son apostolat !

Lundi 22 décembre : M. l'abbé Delmotte, directeur de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, invite les prêtres du doyenné et ceux de Bruxelles pour un sympathique repas de Noël entre confrères.

Mardi 23 décembre : les prêtres sont dans l'action de grâces après une journée passée au confessionnal. La venue de Notre-Seigneur a été bien préparée.

Samedi 27 et lundi 29 décembre : M. l'abbé Roy passe deux journées avec les scouts de la troupe du vénéré Père Crespel. Il bénit les promesses de Georges Sueur, Olivier Vally et Pierre Pennel.

Mardi 30 décembre : c'est aujourd'hui l'unique jour de vacances accordé à ceux qui suivent le cours de catéchisme pour adultes depuis le mois de

septembre ! Étudier l'ensemble du catéchisme en une année, c'est une gageure !

Du 6 au 9 janvier, M. l'abbé Duthilleul revient dans son ancien prieuré pour quelques jours de repos. Il y aura 18 ans en août qu'il aura quitté Croix où il fut prieur pendant 18 ans.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier, Madame Françoise Desmazières est rappelée à Dieu. Elle avait reçu l'extrême-onction huit jours auparavant.

Dimanche 11 janvier : M. l'abbé François Castel célèbre la messe à la chapelle Notre-Dame-du-Rosaire pour ses vingt-cinq ans de sacerdoce. Un repas paroissial réunit ensuite 180 fidèles dans une salle communale de La Madeleine. Tout fut admirablement organisé par M. et Mme Pennel, Mme Mourisse et leur équipe. Vivat, vivat semper !

Mercredi 7 janvier : On rencontre plusieurs têtes couronnées dans les couloirs du prieuré... C'est la galette des rois des enfants du catéchisme.



Carnet paroissial Janvier 2015

*A été honorée de
la sépulture ecclésiastique*

Françoise **DESMAZIERES**,
86 ans—11 Janvier 2015

Lundi 12 janvier : M. le Prieur se rend à Suresnes pour parler, entre autres choses, des travaux d'Amiens et de La Madeleine. Ces derniers commenceront au printemps, c'est sûr !

A Amiens, le nouvel autel, son estrade et la chaire trouvent enfin leurs places définitives dans la nouvelle chapelle. Les travaux sont, en effet, presque terminés.

Mardi 13 janvier, toujours à Amiens : Une équipe de onze messieurs déchargent vingt-cinq mètres cubes de meubles compacts en une heure au lieu des deux prévues. Parmi ces colis, la moitié du nouveau mobilier de la sacristie de la chapelle Notre-Dame-du-Rosaire. Merci les Picards !



Mercredi 14 janvier, encore à Amiens : Visite des enfants du catéchisme et accueil d'une petite Apolline qui découvre le catéchisme traditionnel, recommandé à ses parents par une de nos mamans.

Vendredi 16 et samedi 17 janvier : récollection des prêtres et frères du doyenné de Lille à l'école de Camblain-l'abbé. Ils étaient honorés de la présence de M. l'abbé Boivin, premier assistant de M. l'abbé Bouchacourt.

Samedi 24 janvier : récollection des membres et des postulants du Tiers-Ordre de la Fraternité.

Dimanche 25 janvier : une vingtaine d'enfants se réunissent pour la première réunion de la Croisade Eucharistique. Prie, communie, sacrifie-toi, sois apôtre !



Prieuré

Chapelle De la Sainte Croix

50, rue de la
Gare
59170 Croix

☎
03 20 89 95 22

59p.croix@fsspx.fr

MESSES

- **Dimanche et fêtes : 8h45 (lue)**
 - ◆ confessions de 8h15 à 8h40
- **En semaine** : Voir la feuille d'annonce
 - ◆ Confessions à la demande

ACTIVITES PAROISSIALES

- **Cours de doctrine Adultes :**
 - ◆ Chaque **Mardi de 20h15 à 21h15**
- **Catéchismes enfants :**
 - Mercredi**
 - ◆ 05 ans à 10 ans de 10h15 à 11h30
 - ◆ 11ans à 16 ans de 13h30 à 14h45
 - Samedi**
 - ◆ 8 ans à 11 ans de 9h00 à 10h00
- **Tiers Ordre de St Pie X & Tiers Ordre de St François**
 - ◆ Récollection mensuelle

Lille

Chapelle N. Dame du Rosaire

Avenue
Émile Zola
59110
La Madeleine

☎
03 20 89 95 22

59p.croix@fsspx.fr

MESSES

- **Dimanche et fêtes : 10h30 (chantée)
18h30 (lue)**
 - ◆ 17h45 : Salut du S. Sacrement (Chapelet)
 - ◆ Confessions à partir de 10 heures.
- **En semaine** : ◆ 18h00 chapelet
◆ 18h30 messe lue

Permanences et confessions :

- ◆ Lundi et Mardi de 18h à 18h30
- ◆ Mercredi à Samedi de 17h à 18h30

ACTIVITES PAROISSIALES

- **Jeudi tous les quinze jours :**
 - ◆ Milice de Marie de 19h15 à 20h30
 - ◆ Cercle Etudiants Philibert Vrau de 19h30 à 22h00 (sauf vacances scolaires)

Boulogne

Chapelle Saint Louis

☎
03 20 89 95 22

Calais

*Chap. N. D.
des Victoires*

MESSE chantée : Dimanche et fêtes : 11h00

- ◆ Confessions : 20' avant ou après la messe

Catéchismes enfants (Boulogne et Hames-Boucres) le Samedi de 14h15 à 15h15

56, rue Félix Adam / 62200 Boulogne-sur-Mer

MESSE chantée : Dimanche et fêtes : 8h45

- ◆ confessions de 8h15 à 8h40
- Rue de Hames / 62340 Hames-Boucres*

Amiens

Chapelle Du Bon Pasteur

☎
03 20 89 95 22

MESSES Dimanche et fêtes :

- ◆ 09h00 (lue) 10h30 (chantée)
 - ◆ 18h30 : Premier vendredi et Samedi du mois.
 - ◆ Confession: 30' avant les messes
- 193, rue Léon Dupontreué / 80000 Amiens*
- ☞ Renseignements valables jusqu'à l'installation de la nouvelle chapelle